



## **COMMUNIQUE DE PRESSE**

### **En 2018, les entreprises bruxelloises bénéficieront de nouveaux incitants à l'exportation**

**Pour 2018, la secrétaire d'Etat bruxelloise chargée du Commerce extérieur Cécile Jodogne a prévu une réforme des incitants financiers à l'exportation pour les entreprises de la région.**

Pour réaliser cette réforme, la secrétaire d'Etat a mis autour de la table des entreprises, fédérations patronales, Bruxelles Invest & Export et Bruxelles Economie et Emploi. Le résultat tend à **une modernisation du dispositif** et à **une majoration de l'aide accordée aux starters et aux (néo)exportateurs prêts à s'attaquer à de nouveaux marchés**. Cette réforme tend aussi à une meilleure complémentarité avec le plan d'action de Bruxelles Invest & Export.

Selon la secrétaire d'Etat au Commerce extérieur, « nous avons réformé le système en place de trois manières : **simplification et assouplissement, actualisation du ciblage des aides actuelles et mise en place de nouveaux incitants.**»

*«Mon objectif avec cette réforme des incitants financiers à l'exportation, d'application dès le 1er janvier 2018, est de soutenir les entreprises en augmentant la performance des incitants.»*

### **Simplification et assouplissement**

La réforme prévoit une généralisation des **forfaits** pour les montants des aides. Cela produira plus de **clarté pour les entreprises** et plus d'**équité dans l'attribution** des montants. L'accès aux aides et le suivi des dossiers pour les demandeurs sont facilités : une plateforme web unique pour toutes les aides est en développement ! En attendant sa mise en ligne dans le courant 2018 toute entreprise peut introduire une aide via le formulaire disponible sur le site de BI&E. Enfin, nous assouplissons les conditions d'utilisation des aides:

- Dorénavant, la demande pour les déplacements hors UE pourra être introduite jusqu'à un jour avant le départ et le nombre de personnes n'est pas limité.
- Un incitant financier pour les frais liés aux dossiers de soumissions dans le cadre des appels d'offres pourra être utilisé pour répondre à trois appels d'offres par an.



- Les aides pour la location de bureaux temporaires seront accordées s'ils sont situés dans les incubateurs ou dans les espaces partagés.
- la notion de foire sera élargie pour inclure entre autres les congrès professionnels, les foires virtuelles, les press days et les showrooms.

## Ciblage

Pour cumuler les effets des aides accordées et créer des dynamiques porteuses, nous majorons les incitants aux entreprises qui ont participé à des actions ou formations organisées par Bruxelles Invest & Export ou par l'un de ses partenaires. Pour consolider les impulsions données aux starters, nous majorons les aides qui leurs sont accordées:

- Les starters bénéficieront d'une majoration à 75% au lieu de 50% pour les aides à la production de supports de communication ou des frais liés à la participation à des foires commerciales.
- Pour les entreprises qui ont participé à une formation à l'export organisée par BIE ou ses partenaires : majoration à 75 % dans l'intervention pour les frais de déplacement d'hébergement hors UE.
- Les starters pourront aussi bénéficier d'aide pour un déplacement en Europe.

## Nouveaux incitants

- Entre Commerce extérieur et attractivité de notre Région, on peut induire des effets d'entraînement. Nous proposons un nouvel incitant financier aux entrepreneurs qui invitent leurs prospects à Bruxelles en suivi d'une mission ou action de Bruxelles Invest & Export.
- Pas toujours simple de s'y retrouver dans les différentes législations nationales et internationales pour les dépôts de marques, l'enregistrement et la certification à l'étranger. Une aide spécifique est donc créée pour permettre aux entrepreneurs de se faire conseiller.
- Nous intégrons, aux incitants financiers, une aide au recrutement d'un collaborateur attaché au développement d'un projet à l'exportation, à hauteur de maximum 20.000 euros par an et par entreprise.

**En conclusion, la refonte des aides financières prend en compte les besoins évolutifs des PME, sélectionne rigoureusement les entreprises bénéficiaires afin d'optimiser les retombées économiques des incitants, soutient les nouveaux exportateurs (les starters), offre une plus grande liberté pour les entreprises dans l'utilisation des aides proposées en fonction de leurs besoins et une méthode de remboursement des frais simplifiée, principalement sur la base de forfaits.**